



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

**Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

**Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

**Absent(s) non excusé(s):**

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

-----  
**APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES  
EQUIPEMENTS COUVERTS PAR LES ELEVES DU COLLEGE COMMANDANT CHARCOT  
ENTRE LE DEPARTEMENT, LE COLLEGE ET LA VILLE DU TRAIT - CM/18/149**

Il est précisé au Conseil Municipal que la Ville met à disposition du collège Commandant Charcot des équipements sportifs couverts afin d'y organiser les enseignements d'activités physiques et sportifs.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Département participe aux dépenses de fonctionnement liées à la mise à disposition de ces équipements sportifs couverts, hormis sur le temps UNSS.

La convention tripartite ci jointe, couvre l'utilisation de ces équipements durant les années scolaires 2018/2019 ; 2019/2020 et 2020/2021.

Les équipements concernés sont le Gymnase Marie CURIE et le gymnase Leo LAGRANGE.

La présente convention a pour objet d'établir les conditions générales de mise à disposition et d'utilisation des équipements et de spécifier les dispositions financières liées à la participation du Département de la Seine-Maritime aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les élèves du collège Commandant Charcot.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Commandant Charcot pour la période 2018/2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention tripartite faisant référence à la délibération du département en date du 26 janvier 2015,

VU l'avenant financier faisant référence à la délibération de la collectivité en date du 3 juillet 2017,

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire.

**APPROUVE** les termes de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Commandant Charcot.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes s'y rapportant.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
19 décembre 2018

**Patrick CALLAIS,**

**MAIRE**

